



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
01.03.2007

Date de la convocation des conseillers:
01.03.2007

point de l'ordre du jour :
10 C.

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 9 mars 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hoffmann, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfahrt, Weidig, et Becker, conseillers,
Biever, secrétaire communal adjoint
Absents : Maroldt et Roller, conseillers,
Clement, secrétaire communal

Le Conseil Communal;

Objet: Primes d'astreinte variables allouées aux fonctionnaires et employés pour l'exercice 2006.

Vu le règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires d'Etat, tel qu'il a été modifié par la suite,

Vu le règlement grand-ducal du 2 octobre 1992 modifiant la réglementation sur les traitements et sur les pensions des fonctionnaires communaux et notamment l'article 19 du règlement du 4 avril 1964 concernant l'allocation de primes d'astreinte à certaines catégories de fonctionnaires,

Vu les propositions des chefs de service intéressés renseignant les fonctionnaires et employés entrant en ligne de compte et le nombre exact des heures de travail effectivement prestées et donnant droit à une prime d'astreinte,

Vu les calculs effectués par le service du personnel,

Vu l'avis de la commission du personnel du 5 mars 2007,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après délibération,

- 4 MAI 2007

Luxembourg

décide
à l'unanimité

d'allouer pour l'exercice 2006 une prime d'astreinte aux fonctionnaires et employés ci-après désignés et de la fixer comme suit:

Service : Secrétariat
ESCH Esch/Alzette, le

- 8 MAI 2007

Vu et approuvé

27 AVR. 2007

Luxembourg, le
Pour le Ministre de l'intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
p.s.d.

COMMUNES ET VILLES
- 3 AVR. 2007
Luxembourg